

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 1-2

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur la réforme du programme d'études à la division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale.

(Suite et fin.)

II. Des examens.

Il est dans l'intérêt des parties en cause que l'élimination des étudiants incapables ait lieu aussitôt que possible. Cela est vrai surtout pour les deux examens préliminaires de diplôme. Il semble que par le moyen d'un contrôle quelconque on pourrait rendre ces épreuves plus difficiles qu'aujourd'hui. Aussi nous semble-t-il désirable que l'Ecole polytechnique fédérale modifie le mode en vigueur. Il y aurait avantage à ce que, se contentant de donner le savoir, elle renonçât à faire subir les épreuves requises pour l'obtention du diplôme. Elles seraient remplacées par celles de l'examen scientifique pour le brevet d'éligibilité. Les notes seraient décernées, en commun, par les professeurs et les membres d'une commission d'examen dans laquelle les praticiens seraient représentés.

A vrai dire, les avis diffèrent beaucoup quant à la composition de cette commission d'examen. Une minorité propose deux commissions, l'une pour les examens propédeutiques, composée de professeurs, et l'autre, pour l'examen des branches forestières, composée de praticiens. La majorité estime qu'une seule commission mixte suffirait. Il est très désirable que les professeurs des branches forestières fassent partie de cette commission, ce qui leur donnerait la possibilité de prendre contact avec les étudiants plus tôt que c'est le cas aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, les professeurs des branches forestières, qui sont toujours invités à assister aux examens propédeutiques, devraient être consultés pour les notes à décerner.

L'idée a été émise d'exiger qu'une partie des examens propédeutiques ait lieu par écrit. On a généralement considéré que sa mise à exécution serait très désirable. Ce mode de faire permettrait de porter sur les candidats un jugement plus complet et plus facile à motiver.

Lors de la discussion du rapport Brunnhofer, à l'assemblée générale d'Aarau, diverses propositions furent faites qui tendaient à diminuer la part de l'enseignement des branches mathématiques et techniques et à augmenter celle des branches commerciales et juridiques. La commission est arrivée à la conclusion que différentes innovations s'imposent, sous forme de cours et d'exercices. Il doit être possible de les incorporer au programme sans qu'il en résulte la suppression ou la réduction de cours actuels. Nous avons montré déjà l'effet pratique inappréciable de simples réductions dont beaucoup, au demeurant, sont impossibles. Si donc il faut établir une compensation pour ces innovations, elle ne pourrait être obtenue, pour les branches enseignées en commun aux étudiants de plusieurs divisions, que par leur suppression

totale. Par contre, une augmentation ou une réduction serait possible pour les cours destinés aux étudiants forestiers seuls.

La commission est résolument opposée à la suppression de quelques branches propédeutiques. Celles-ci sont la pierre d'angle indispensable à des études scientifiques sérieuses, la base naturelle de la formation professionnelle future. Mais il est très désirable que tous ces cours soient mieux adaptés à nos exigences et qu'ils soient précédés d'une bonne préparation. Si quelques-uns sont parfois peu goûtés et mal suivis, cela provient en partie du fait qu'ils ont une tendance trop générale et ne sont parfois qu'une répétition de l'enseignement secondaire.

A côté de ces innovations, notre commission désire une meilleure répartition des cours entre les 7 semestres. L'enseignement de quelques branches forestières doit commencer plus tôt que le prévoit le programme actuel, afin d'établir le plus vite possible le contact entre étudiants et professeurs des branches forestières. Mais la commission doit se borner à formuler ce vœu d'une manière toute générale. Son étude détaillée est de la compétence du corps professoral. Elle dépend dans une certaine mesure des conditions d'engagement, à nous inconnues, des professeurs.

Voici quelles sont les modifications au programme d'études que nous vous soumettons :

Il ne saurait être question de réduire le nombre des heures prévues pour les *hautes mathématiques* et la *physique expérimentale*, puisque ces cours sont enseignés en commun aux étudiants de plusieurs divisions. Et pas davantage, à notre avis, de supprimer complètement l'un ou l'autre. Ces deux branches rentrent naturellement dans le caractère des études à l'École polytechnique; leur maintien nous permet d'exiger une meilleure préparation et un examen d'admission plus sévère. Elles sont la base indispensable pour des cours tels que : la dendrométrie, l'arpentage, la construction des routes et ponts, l'estimation de la valeur des forêts, etc. Il serait, à vrai dire, désirable que l'enseignement de la physique expérimentale se bornât à quelques chapitres choisis. C'est pourquoi il nous semble que le programme d'études devrait prévoir cette branche sous le titre de : «Chapitres choisis de la physique expérimentale».

Les mêmes raisons militent contre une réduction du cours de *chimie inorganique*. Là aussi, le but essentiel de ce cours pourrait être mieux précisé en le dénommant «chapitres choisis de la chimie inorganique».

Quant à la *botanique systématique*, nous proposons de rendre obligatoires les exercices prévus de détermination des plantes. Nous considérons, en outre, comme désirable : de rendre obligatoire le cours de *bactériologie* et de prévoir des exercices pratiques touchant l'*étude des sols*.

On discute beaucoup au sujet de la *zoologie* et des branches annexes. On estime assez généralement que quelques chapitres sont

traités par trop souvent (zoologie générale; zoologie forestière; insectes nuisibles à l'agriculture et à la forêt; protection des forêts). Et il semble désirable d'apporter en ces matières quelques simplifications. Il doit être possible, par une entente entre les professeurs en cause, de délimiter ces divers domaines de façon à éviter des répétitions. Il faudrait déclarer obligatoires les *exercices de zoologie* au laboratoire, à la condition que ceux-ci comprennent aussi la détermination des animaux inférieurs.

Nous exprimons le vœu que le II^e semestre soit réservé aux seules excursions botaniques et zoologiques; celles consacrées à la *géologie* auraient lieu au IV^e semestre, en les combinant avec des exercices choisis pour les forestiers.

Le programme d'études prévoyait autrefois un cours d'une heure par semaine, au premier semestre, sur l'*Introduction dans les sciences forestières*. Il devrait être réintroduit, car il est éminemment apte à établir vite ce contact si désirable entre les étudiants et les professeurs de sciences forestières. Ces leçons seraient à compléter de temps en temps, le samedi après-midi, par des courses en forêt. Ainsi faisant, les étudiants seraient d'emblée initiés à la vie pratique du forestier; ce serait leur donner l'occasion d'élucider la question de savoir si la profession choisie leur convient.

L'augmentation de 2 à 3 heures de la durée des exercices relatifs à la *connaissance des sols* se justifie par l'importance croissante de cette branche pour le forestier. On en peut dire autant des exercices de détermination macroscopique des minéraux (2 heures au lieu d'une).

Les branches se rapportant à la science de l'ingénieur fournirent ample matière à discussion. On put constater, au sein de la commission, deux tendances opposées. D'après les uns, il ne saurait être question de rien retrancher dans l'enseignement actuel de ces branches, vu que le forestier doit pouvoir, en montagne surtout, exécuter les travaux techniques sans recourir à l'aide de l'ingénieur ou du géomètre, cela par motif d'économie. Mais la majorité des commissaires désire une réduction dans cet enseignement. Cela pour la simple raison que l'agent forestier a suffisamment de travail en se consacrant aux tâches spécifiquement forestières (culture des bois, aménagement, contrôle des exploitations, etc.). On a fait valoir, en outre, que, aujourd'hui déjà, dans quelques cantons l'agent forestier ne peut pas légalement être chargé de levés géométriques. Très généralement, les connaissances dont a besoin le forestier en arpentage sont élémentaires. Aussi bien, l'opinion de cette majorité de la commission est-elle celle-ci : Si des simplifications sont jugées nécessaires au programme actuel des études, c'est dans ces branches qu'elles doivent être cherchées. Ce sont, avant tout : les cours et exercices d'arpentage, de mécanique et de construction de ponts. L'enseignement sur la construction des routes et les terrassements peut conserver le cadre actuel; divers côtés en pourraient être approfondis dans le cours de technologie forestière.

Quant au *droit commercial*, il a paru à la commission qu'un enseignement d'une heure par semaine doit suffire. Les *exercices de séminaire sur le droit* devraient être rendus obligatoires.

Le cours sur les *travaux de défense contre les torrents et les avalanches* comprendra dorénavant 3 heures par semaine, ainsi que prévu au programme normal. Ce fut le cas déjà au dernier semestre d'été.

Le cours sur l'*histoire de la sylviculture* devrait être considéré comme obligatoire et comprendre 2 heures par semaine.

Le programme actuel prévoit un cours d'une heure sur l'*alpiculture*. La commission désire le voir remplacer par un cours de 3 heures sur la *culture agricole et alpicole*.

L'introduction d'un cours sur la *chasse* semble désirable. Le forestier doit être renseigné sur la question, car il s'agit, en somme, d'un revenu accessoire de la forêt dont l'importance ne cesse de grandir.

Un certain nombre d'étudiants ont transmis au Conseil de l'Ecole polytechnique une pétition pour attirer son attention sur la grande importance économique de la *pêche* et pour demander de lui accorder dans l'enseignement à notre Ecole l'importance qu'elle mérite. Les commissaires ont été de l'avis que les agents forestiers pourraient davantage que ci-devant s'occuper de cette question. Le cours actuel de pisciculture (2 heures) leur semble être suffisant; mais il pourrait être judicieusement complété par l'adjonction de quelques excursions. Il serait désirable aussi que les étudiants puissent prendre part à quelques exercices pratiques de laboratoire. Enfin, ceux qui auraient suivi un tel cours devraient pouvoir subir un examen et avoir ainsi la possibilité de recevoir un certificat spécial. Ce cours *sur la pisciculture, avec excursions et exercices*, serait facultatif, tout comme celui sur la chasse.

L'importance de l'exploitation de la tourbe ayant beaucoup diminué, il est désirable de supprimer, dans le cours sur les *installations de transport et l'exploitation de la tourbe*, la dernière partie ou, tout au moins, de la traiter brièvement. Il serait bon de la remplacer en traitant à fond la construction des chemins de fer forestiers, de téléférages, etc.

Pour le cours de *dendrométrie*, 3 heures par semaine ne pourraient suffire qu'au cas où il serait avancé d'un semestre et donné en hiver (III^e semestre). S'il devait être donné pendant le semestre d'été — qui est plus court — il faudrait prévoir 4 heures.

La commission a émis l'idée que le nombre d'heures admis aujourd'hui pour l'enseignement de la *technologie forestière* est très insuffisant. Mais, tandis que la minorité estime que les matières rentrant dans ce cours doivent être traitées par le même professeur, la majorité voudrait les diviser en 3 cours. L'un, l'*exploitation des forêts* (4 heures), aurait à traiter du façonnage des bois en forêt. Le deuxième, la *technologie*, serait consacré à l'utilisation des bois (imprégnation, distillation

du bois, bois de râperie, etc.), à une introduction sur l'exploitation de scieries, au débit des bois, etc. Le *commerce des bois* (1 heure) ferait enfin la matière du dernier de ces cours. Les 8 heures prévues pour les excursions pourraient être attribuées, par parts égales, aux deux premiers. Aucun des trois professeurs de sciences forestières — déjà trop occupés — ne pourrait être chargé de cet enseignement ainsi augmenté. La commission avait cru pouvoir admettre d'abord qu'on le confierait à un spécialiste — chimiste ou scieur — chargé de cours. Mais, selon toute probabilité, on ne trouvera pas de spécialiste renseigné suffisamment sur le domaine entier de la technologie. Aussi s'est-on rallié à l'idée que ce « chargé de cours » devrait être choisi parmi les praticiens forestiers.

On a suggéré de divers côtés l'idée que les jeunes forestiers devaient, pendant leur stage, passer quelques semaines dans une grande scierie. La commission l'a étudiée. Cette question, en somme, est du ressort de l'Inspection fédérale des forêts. Quoiqu'il en soit, on pourrait obvier à une insuffisance certaine de l'enseignement actuel s'il était prévu dorénavant, au cours de technologie, une introduction complète dans le domaine de la scierie. Il sera sans doute possible de trouver un arrangement avec la Société suisse pour l'industrie du bois. Ce serait peut-être en fournissant à celle-ci un appui financier pour l'établissement projeté d'une scierie-école, à la condition que nos jeunes forestiers y soient admis en stage pendant un temps donné.

Telles sont les modifications que notre commission considère comme désirables au programme d'études. Toutes les propositions fermes que nous avons l'honneur de vous soumettre sont une surcharge pour ce dernier. Cette surcharge serait de 10 heures de cours, de 5 heures d'exercices et de 8 heures d'excursions. C'est, au total, 23 heures, soit une augmentation de 3 heures, en moyenne, par semestre et par semaine. Pratiquement, il serait facile de la répartir en augmentant le nombre des cours des III^e et IV^e semestres, actuellement peu chargés. A ceux qui se demanderaient s'il est possible de charger autant le programme d'études actuel, nous pouvons répondre que si le nombre des excursions et exercices prévus est considérable, il est, dans la réalité, inférieur à celui-ci.

Si une réduction du nombre actuel des heures d'enseignement devait être admise, la majorité de notre commission estime qu'elle devrait se faire aux dépens des branches techniques. Nous avons vu que des raisons impérieuses s'opposent à une réduction de l'enseignement des branches propédeutiques.

La réforme du programme d'études entraînerait une révision du règlement pour l'examen d'Etat et de celui pour l'examen du diplôme. On peut admettre sans autre que pour les épreuves de ce dernier on ajouterait, par exemple, la technologie et le commerce des bois aux branches qui figurent actuellement aux examens.

D'autres questions encore nous semblent devoir être examinées à

l'occasion de cette réforme. Citons, en particulier, celle du corps professoral à l'Ecole forestière. A cette occasion, on nous permettra de remarquer qu'il règne parmi les praticiens bon nombre d'idées erronées sur l'école, le programme d'études et son application. En réalité, on a réalisé à notre Ecole, ces dernières années, de nombreuses modifications dans le sens d'une adaptation aux besoins des praticiens. Citons, en particulier, le développement considérable des exercices de séminaire. Mais la tâche des trois professeurs de sciences forestières a augmenté dans une mesure telle que la nomination d'un assistant nous semble s'imposer comme une nécessité urgente.

Nous sommes arrivé au terme de ce rapport. Au cas où vous décideriez la discussion de chacun des points soulevés, nous vous prions instamment de renoncer à tout marchandage quant au nombre des heures à attribuer à chaque branche d'enseignement. N'oublions pas que l'importance d'un cours se mesure bien davantage à la valeur que sait lui conférer le professeur qu'au nombre des heures mises à sa disposition.

Nous vous proposons d'accorder au Comité permanent, après la discussion qui va suivre, pleins pouvoirs pour transmettre au Département fédéral de l'Intérieur une requête formulée en s'inspirant des considérations qui précèdent.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 août 1922, à Altdorf.

M. le député au Conseil des Etats *Karl Huber* à Altdorf, président du Comité local, ouvre la séance à 7¹⁵ heures en saluant l'assemblée au nom du gouvernement et de la population uranaise.

Le bureau est ensuite complété comme suit:

Scrutateurs: MM. *Fritz Häusler* et *Théodore Meyer*.

Secrétaires: „ *Max Oechslin* et *Charles Gonet*.

Sont admis comme nouveaux membres de la Société:

MM. *O. Roggen*, inspecteur forestier, à Fribourg.

Walter Möri, stagiaire forestier, à Morat.

Comtesse, gérant de forêts, à Couvet.

G. Tschui, Bürgerammann, à Granges.

Jean de Kulbermatten, inspecteur forestier, à Bex.

Edouard Andrae, inspecteur forestier, à Aigle.

Rodolphe Sähelin, stagiaire forestier, à Loèche.

Joseph Isenegger, „ „ à Truns.

Hermann Gnägi, „ „ à Faido.

Le président du Comité permanent M. *Th. Weber*, inspecteur cantonal des forêts à Zurich, présente le rapport sur l'activité du Comité en 1921/1922. Il est accepté avec remerciements.¹

¹ Ce rapport a été publié au *Journal forestier* en 1922, pages 181 et 201.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des sociétaires décédés pendant l'exercice écoulé.

M. l'inspecteur forestier *J. Müller*, caissier, donne un résumé du mouvement de la caisse pendant le dernier exercice. Les recettes se sont élevées à fr. 12 198,75 et les dépenses à fr. 13 214,30, laissant ainsi un déficit de fr. 1015,55. La fortune du fonds pour voyages d'études est de fr. 10 508,25. Les comptes pour 1921/1922 et le budget pour 1922/1923 sont adoptés avec remerciements au caissier.

Sur la proposition du Comité, la ville de Bâle est choisie pour la réunion annuelle de 1923. MM. *Schneider*, conseiller d'Etat, et *Müller*, inspecteur forestier cantonal, sont élus président et vice-président du Comité local.

M. *Tuchschnid* commente le rapport de l'Association forestière suisse paru récemment. Il fait ressortir les avantages dont a bénéficié l'économie forestière suisse grâce à cette institution.

M. *Bavier*, secrétaire de l'Office forestier suisse, présente un rapport sur la situation du marché des bois. Bien que nous ne soyons pas encore sortis de la crise, la situation est meilleure qu'en 1921. Le marché s'anime, mais sans augmentation de prix. Afin de satisfaire les besoins du commerce, M. *Bavier* conseille de commencer les ventes le plus rapidement possible. Ce sera le moyen le plus efficace de maintenir la fermeture de la frontière aux bois étrangers.

M. *Th. Weber* lit le rapport du jury sur le résultat du concours décidé l'an dernier sur le sujet: „Directives pour l'élaboration d'une nouvelle loi forestière fédérale“. Un seul travail est parvenu au comité, dont l'auteur M. *Bavier* est chaudement félicité par l'assemblée. Sur la proposition du Comité, il lui est alloué un prix de fr. 300.

Le Comité propose ensuite de mettre un nouveau sujet au concours: „L'éclaircie par le haut et son importance économique“. Cette proposition est adoptée. Les travaux devront parvenir au Comité avant le 31 mai 1923.

Au nom du Comité permanent, le président Weber lit un rapport relatif aux modifications à apporter au programme des études à l'École forestière de Zurich. Ce long travail, très documenté et complet, contient l'énoncé d'importantes réformes.¹ Le rapporteur propose de transmettre ce rapport au Département fédéral de l'Intérieur pour qu'il lui donne la suite voulue.

La discussion étant ouverte, M. *Decoppet*, inspecteur général des forêts, voudrait que des réformes soient apportées non seulement au programme d'études, mais aussi au règlement du stage. Il montre les avantages que présenterait un stage avant les études; il permettrait un meilleur recrutement des étudiants qui, dès le début, seraient en contact avec la pratique. M. *Decoppet* signale aussi le danger que présente aujourd'hui l'encombrement de la carrière forestière. Il invite chacun à décourager les jeunes qui désirent aujourd'hui commencer les études forestières.

¹ Ce rapport a été reproduit *in-extenso* au *Journal forestier*, en 1922/1923.

M. *Weber* lui répond qu'une action dans ce sens a déjà été faite dans les Gymnases de Zurich par l'institution cantonale du „Jugendamt“.

M. le professeur Dr *Knuchel* estime que toute la question des modifications à apporter au programme d'études n'est pas encore mûre. Il propose donc de prendre acte du rapport présenté, mais de ne pas lui donner la suite proposée par le Comité.

M. *Biolley*, inspecteur cantonal des forêts à Neuchâtel, estime que des cours sur la chasse et la pêche sont absolument superflus. Ces deux branches qui sont choses des sportmen et des gourmets n'ont rien à voir avec l'activité du forestier.

M. *Weber* s'empresse de lui répondre que ces deux cours seraient facultatifs et qu'il est, d'autre part, nécessaire que les forestiers connaissent ces deux domaines, même sans être pêcheurs ou chasseurs.

MM. *Ammon*, *Brunnhof* et *Garonne* proposent de rejeter la proposition Knuchel. M. *Enderlin* l'appuie, par contre. M. *Knüsel* désire que le Comité s'entende avec le professeur Knuchel avant d'envoyer le rapport au Département de l'Intérieur.

En sa qualité de doyen de l'Ecole forestière, M. le professeur *Badoux* remercie le Comité pour son beau rapport et l'assure que la conférence des professeurs saura s'en inspirer lorsqu'elle discutera les modifications à apporter au programme d'études.

A l'unanimité moins 4 voix, l'assemblée décide d'envoyer le rapport au Département de l'Intérieur conformément à la proposition du Comité.

M. *K. Huber*, président du Comité local et président de la corporation d'Uri, fait ensuite une conférence sur *les conditions forestières* de cette corporation. Il montre comment la corporation s'est peu à peu développée au cours des siècles et comment elle a donné naissance au canton d'Uri, pour reprendre ensuite sa forme primitive. Le conférencier explique ensuite les particularités de la loi forestière uranaise. Cet exposé, lumineux de clarté, est chaleureusement applaudi.

Le Comité permanent propose ensuite de lui donner pleins pouvoirs pour étudier la question d'une réédition du livre *La Suisse forestière*. Elle est décidée en principe et l'on charge, d'autre part, le Comité d'étudier cette nouvelle entreprise.

Le président lève ensuite la séance à 12.30 h.

Les secrétaires: *Charles Gonet*.

Max Oechslin.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 27 octobre, à Zurich.

1° Le 12 octobre, a été expédiée au Département fédéral de l'Intérieur la requête relative à la réforme du programme d'études, votée à Altdorf. Le rapport de la commission spéciale y était annexé.

2° Le secrétariat suisse des paysans ayant demandé, le 30 septembre 1922, si notre Société participerait à une exposition suisse

d'agriculture, prévue éventuellement pour 1925, il a été répondu affirmativement, toutefois sous quelques réserves.

3° Nous avons, le 20 décembre 1921, adressé au Conseil fédéral une requête concernant les conduites électriques à faible et à haute tension. Il nous est parvenu les réponses suivantes: 1° du Département fédéral des chemins de fer (15 IX 22); 2° des Chemins de fer fédéraux (19 V 22); 3° de la Direction des télégraphes (5 V 22), et 4° de l'Inspectorat des lignes électriques à haute tension (1 IX 22). Ces réponses seront publiées à la *Zeitschrift* pour permettre à nos sociétaires de dire éventuellement leur avis à ce sujet.

4° On décide l'envoi d'une requête au Conseil fédéral pour l'inviter à provoquer, au plus vite, la création d'une sécherie fédérale pour les graines forestières. Les crédits seraient à prendre sur le crédit nouvellement prévu de 50 millions de francs pour combattre le chômage.

5° Réédition de la *Suisse forestière*. On a commencé l'étude de la question, surtout au point de vue financier. Etant donné qu'il est prévu de nouveaux chapitres; que, d'autre part, plusieurs des anciens devront être remaniés, on admet que le volume sera augmenté de 1³/₄ feuilles d'impression.

Conférences forestières à Zurich, du 5 au 10 mars 1923.

Nous avons signalé déjà que notre Société a provoqué l'organisation de conférences forestières en 1923, à l'Ecole forestière de Zurich. Une sous-commission en a établi le programme. D'après une communication, du 28 décembre 1922, de l'Inspectorat fédéral des forêts, le Département fédéral de l'Intérieur a approuvé le projet présenté.

Le programme ci-dessous a été communiqué aux gouvernements cantonaux par l'Inspectorat fédéral des forêts. Ce dernier invite les cantons à faciliter leur personnel forestier dans la visite de ces conférences.

PROGRAMME:

Lundi, 5 mars:

- 2—4 h. Prof. *A. Engler*: Der Geotropismus und Heliotropismus der Bäume und deren waldbauliche Bedeutung.
4—6 h. Prof. *Düggeli*: Die Bakterien des Walbodens.

Mardi, 6 mars:

- 8—10 h. Prof. *A. Engler*: Die Hochdurchforstung.
dès 10 h.: Discussion.
2—3 h. Prof. *H. Badoux*: Les essences exotiques dans la forêt suisse.
3—4 h. Prof. *Schellenberg*: Ueber die Bedeutung der Pilze für die Astreinigung.
dès 4 h.: Discussion sur les deux dernières conférences.

Mercredi, 7 mars:

Excursion dans les forêts communales de Winterthour.

Jeudi, 8 mars :

8—10 h. Prof. *Knuchel* : Anpassung der Forsteinrichtung an die heutigen waldbaulichen Verhältnisse.

dès 10 h. : Discussion.

3—4 h. Prof. *Scherrer* : Hydrodynamische Demonstrationen (à l'Institut de physique).

Vendredi, 9 mars :

8—9 h. Prof. *H. Badoux* : Questions actuelles dans le domaine de la protection des forêts.

9—10 h. Prof. *H. Badoux* : De l'esthétique en forêt.

dès 10 h. : Discussion.

2—4 h. Prof. *Winterstein* : Ueber die aus dem Holz darstellbaren Verbindungen und Nebenprodukte (avec expériences).

Samedi, 10 mars :

9—11 h. Prof. *Wiegner* : Kolloidchemie und Bodenkunde, mit anschliessender Diskussion.

Les conférences auront lieu à l'Institut forestier (excepté pour la physique). Les participants au cours auront l'occasion de visiter les collections, nouvellement classées, de l'Ecole forestière ainsi que celles de l'Institut pour l'enseignement des sciences naturelles.

Zurich, le 5 janvier 1923.

COMMUNICATIONS.

Avec les forestiers franc-comtois au Val-de-Travers.

Voilà plus d'un quart de siècle que l'Association forestière d'outre-Jura — bien connue chez nous sous le nom de *Société forestière de Franche-Comté et Belfort* — cherche à intéresser les sylviculteurs romands aux diverses manifestations de son activité. A plus d'une reprise, nos voisins nous ont fait l'honneur de pousser une pointe dans la sylviculture vaudoise, neuchâteloise ou jurassienne et, de part et d'autre, ces visites ont eu les plus heureux effets.

On sait que cette association a pour but de grouper les propriétaires et les agents forestiers et de stimuler, par des moyens variés, un intérêt toujours plus grand pour les choses de la forêt dans les différentes régions du pays comtois et des Vosges.

L'été dernier, le comité exécutif de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort avait inscrit à son programme du congrès de Champagne une excursion dans le Val-de-Travers. Il s'agissait, après la visite des taillis enrésinés si connus de la Faye de Montrond et des sapinières opulentes de la Joux, aux arbres gigantesques, de constater les effets de l'application de la Méthode du contrôle dans la forêt de Couvet.

Or, le 12 juillet 1922 les forestiers francs-comtois étaient les hôtes